

**FORMATION****Travaux en présence d'amiante à risques faible et modéré****Clientèle visée**

Toutes les personnes impliquées dans la supervision ou la réalisation de travaux avec des matériaux contenant de l'amiante (MCA).

Il peut s'agir de la direction, des superviseurs, des travailleurs ainsi que des membres des comités de santé et sécurité.

Préalable

Aucun préalable n'est exigé pour cette formation.

Méthode pédagogique

- Un exposé magistral assisté de diapositives ;
- Un forum de discussion autour d'un thème.

Durée

Une séance de formation théorique de 4 heures et un volet pratique de 2 heures.

Nombre de participants

Un maximum de 12 participants.

Évaluation des apprentissages

Chaque participant doit réussir un questionnaire d'évaluation à la fin du cours.

Objectifs

- Comprendre les risques associés aux travaux avec des MCA ;
- Appliquer les méthodes de prévention propres aux travaux avec des MCA.

Contenu de la formation

Le contenu de cette formation répond aux exigences de l'article 3.23.7 du *Code de sécurité pour les travaux de construction*, S-2.1, r.4.

- Les obligations générales de l'employeur ;
- Les effets de l'amiante sur la santé ;
- Les normes applicables et l'échantillonnage à effectuer ;
- Les droits et obligations du travailleur ;
- Les moyens et équipements de protection individuels et collectifs ;
- Les tâches à effectuer ainsi que les équipements ou outils utilisés ;
- Les procédés et méthodes de travail sécuritaires ;
- Les méthodes de prévention et de contrôle.